

Bureau du sous-ministre

PAR COURRIEL

Québec, le 21 octobre 2019



Nous accusons réception et donnons suite à votre demande d'accès reçue le 2 octobre 2019. Par celle-ci vous souhaitez obtenir copie des documents suivants :

1. Tableau de proportion du nombre d'éducatrices qualifiées et non qualifiées à l'emploi au 31 mars 2018 par région ;
2. Tableau de proportion du nombre d'éducatrices qualifiées et non qualifiées à l'emploi au 31 mars 2019 par région.

Vous trouverez ci-joint le tableau « Proportion du nombre d'éducatrices qualifiées et non qualifiées à l'emploi au 31 mars 2018 par région » qui répond au premier point de votre demande.

En ce qui concerne le deuxième point de votre demande, nous vous informons qu'aucun document ne compile actuellement les données au 31 mars 2019.

Cette décision s'appuie sur l'article 1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels qui se libelle comme suit :

Art. 1 La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers. [...]

... 2

N/Réf. : 2019-2020-088

425, rue Jacques-Parizeau, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1
Téléphone : 418 528-7100, poste 2750
Télécopieur : 418 646-0985
www.mfa.gouv.qc.ca

Nous vous rappelons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. Vous trouverez sous pli une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, [REDACTED] mes sincères salutations.

[REDACTED]

François Lemelin
Secrétaire général
Responsable ministériel de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

p. j.